



# « LES RÈGLES DE L'ART DES TRAVAUX D'ISOLATION EN SOUS-FACE DES PLANCHERS BAS »

Réf. MOD – ISOPB – FOAD

V. 20.6-06.2024

## FORMATION En - Ligne



### Les Plus du Stage



Formation à distance dans les conditions d'une formation présentielle en interaction avec le formateur ou les participants. Formez-vous sans vous déplacer.

### Durée



3<sup>h30</sup> de formation  
Matin ou après-midi

### Public visé



Maîtres d'œuvre, architectes, bureaux d'études, entreprises du bâtiment, artisans, ouvriers, diagnostiqueurs.

### Méthodes pédagogiques



Formation en vidéo-conférence à partir d'un support type PowerPoint vidéo partagé. Support de formation et annexes sous format numérique à télécharger. Apports théoriques, exemples d'application, questions/réponses. Évaluation des acquis.

### Prérequis conseillés



Aucun.

### Matériel nécessaire



Un PC équipé d'une caméra et d'un microphone (ou écouteurs avec micro pour téléphone) ainsi que d'une connexion Internet

### Formateurs



Formateurs SYNERGISUD qualifiés étant également des auditeurs d'entreprises labellisées RGE Travaux.

### Lieux & Dates



Selon planning proposé ou autre date à définir.

### Tarifs & Financements



390 € HT par stagiaire.

**Pour une formation intra, nous consulter.**



### Objectifs de la formation :

- Savoir mettre en œuvre les solutions techniques d'isolation en sous-face des planchers bas
- Connaître les points de non-conformités techniques et de non-qualités les plus récurrents sur les chantiers, ainsi que les solutions correctives et les bonnes pratiques, afin d'obtenir une qualité de réalisation à la hauteur des attentes
- Appréhender les points de contrôle des contrôles de réalisation diligentés par les organismes de qualification RGE et les organismes d'inspection d'opérations dans le cadre du dispositif de délivrance des CEE



### Programme :

#### 1. L'isolation des planchers bas par projection en sous-face :

- Règles de mise en œuvre (DTU, CPT, DTA, guides RAGE,...) comprenant notamment les opérations préalables à la mise en œuvre (préparation du plancher support, traitement des points singuliers,...) et les actions de traçabilité des prestations effectuées, avec exemples d'illustration
- Focus sur points de non-conformités techniques et de non-qualités les plus récurrents sur les chantiers, avec exemples d'illustration
- Solutions correctives pour y remédier sur le champ, avec exemples d'illustration
- Bonnes pratiques afin d'obtenir une qualité de réalisation à la hauteur des attentes, avec exemples d'illustration

#### 2. L'isolation des planchers bas par panneaux rapportés en sous-face et fixés mécaniquement :

- Les mêmes points développés que dans le chapitre 1

#### 3. L'isolation des planchers bas avec plafond suspendu sur ossature en sous-face :

- Les mêmes points développés que dans le chapitre 1



### Évaluation individuelle des acquis par QCM

### Renseignements & Inscriptions



SYNERGISUD département Formation

@ : [formation@synergisud.fr](mailto:formation@synergisud.fr)

☎ : 09 70 81 86 97



Accessibilité - Personnes en Situation de Handicap (PSH) : Contact de notre référent handicap  
Sandra GARCIA. [Formulaire de contact](#) ou téléphone : 04 42 08 00 01

Siège social : Le Forum – Bâtiment A – 515 Avenue de la Tramontane – Z.I. Athélia IV – BP 81 – 13701 LA CIOTAT CEDEX  
Tél. : 04 42 08 00 01 / Fax : 04 42 08 44 47 / Courriel : [contact@synergisud.fr](mailto:contact@synergisud.fr) / Site internet : [www.synergisud.fr](http://www.synergisud.fr)

Organisme enregistré sous le numéro 93.13.14877.13 auprès du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
N° RCS Marseille B 391 583 754 – N° SIRET 391 583 754 000 34 - Code APE 7112B – N° TVA intracommunautaire FR 85 391 583 754